



14° Rallye-Sprint de MARCHIN

Club organisateur : Marchin Automobile Club asbl (LG28)

N° d'entreprise : 0419 801 845

Epreuve : Rallye-Sprint de MARCHIN

Visa ASAF n° : 033/2016

Date : 27 & 28 mars 2016

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Cercle Saint-Hubert,
Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN GPS : N 50.481423, E 5.225496

Règlement particulier

PREAMBULE :

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO - DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10, du RPR (HRS et HRF), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle. Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce « délai indicatif raisonnable ».

Dans ce cas, l'ES deviendra inaccessible à l'expiration du délai de mise hors course, calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors du passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement de l'ES d'une boucle se rendront directement au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulu, pour la boucle suivante.

Coéquipiers

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Equipeement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

10 février	2016.	Parution du règlement
11 février	2016.	Date de début des engagements
23 mars	2016.	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
26 mars	2016 à	19h00 Attribution des numéros
		à 20h00. Affichage de la liste des engagés
27 mars	2016 à	14h00 Ouverture de la permanence
		à 14h05 Ouverture des vérifications administratives (pas avant 14 h)
		à 14h15 Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
		à 14h15 Début des reconnaissances
		à 18h05 Fermeture des vérifications administratives
		à 18h15 Fermeture des vérifications techniques
		à 18h30 Fin des reconnaissances et fermeture de la permanence
28 mars	2016 ..	à 07h15 Début des reconnaissances
		à 07h15 Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
		à 07h45 Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
		à 07h45 Fin des reconnaissances
		à 08h00 Ouverture du parc fermé
		à 08h15 Affichage de la liste des voitures qualifiées
		à 09h00 Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
		à 12h30 Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
		à 15h30 Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
		à 16h28 Rentrée voiture n°1 au parc fermé
		30' Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé
		Affichage OFFICIEUX des résultats
		30' Affichage OFFICIEL des résultats
		30' Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	OLIJNYK Georges	Lic. ASAF : 417
Directeur de Course adjoint :	HENROT Hugues	Lic. ASAF : 835
Directeur de Course adjoint :	GASPARD Armand	Lic. ASAF : 542
Directeur de Sécurité :	SEVRIN Lambert	Lic. ASAF : 419
Directeur de Sécurité adjoint :	LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF : 616
Directeur de Sécurité adjoint :	DEPAYE Gary	Lic. ASAF : 621
Directeur de Sécurité adjoint :	HAINAUT Catherine	Lic. ASAF : 617
Secrétaire du meeting :	WATHELET Vanessa	Lic. ASAF : 620
Relation concurrents :	ROBYNS Solange	Lic. ASAF : 521
Bureau de calcul :	SGHERZI Giovanni	
Responsable du parcours :	LEGRAND Jean-Marc	
Service médical :	CRS DUVILLE Christian	
Ambulances :	PARAMEDICAL TEAM	Nombre : 2
Responsable de l'ES :	LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF : 616
Responsable équipe sécurité :	DEMARTEAU René	Lic. CAS : 22167
Responsable Parc Fermé :	VAN DE CASTEELE Brigitte	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,

Président de Collège :	GEILENKIRCHEN Noël	Lic. ASAF : 443
Membres :	ROQUET Michel	Lic. ASAF : 951

Commissaires Techniques,

Président de Collège :	NEZER Patrick	Lic. ASAF : 461	
CT: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF: 409	CT: LEMMENS JEAN-C	Lic. ASAF : 467
CT: HENAUT Thierry	Lic. ASAF: 450	CT: SAINT- REMY Guy	Lic. ASAF : 406
Secrétaire: SAINT-REMY Chantal	Lic. ASAF : 457 &	PEREIRA TEIXEIRA MAGALI	Lic ASAF : 452

Observateur ASAF: RENARD GUY Lic. ASAF : 412

Inspecteur Sécurité : LUX JEAN-MICHEL Lic. ASAF : 471

PERMANENCE

Avant et après le meeting

WATHELET Thomas	Rue E. Vandervelde 10 C	4570 MARCHIN	0499/38.76.45	tom4570@hotmail.com
LEGRAND Jean-Marc	Rue Petit Bois, 2	4500 Tihange (HUY)	085/21.32.52	legrandjm@skynet.be

Pendant le meeting

LEGRAND Jean-Marc Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN Tél : 0495/85.00.38

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Salle au Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Le 27 & 28 mars, une épreuve dénommée Rallye-Sprint de MARCHIN, comptant pour le championnat CSAP Liège, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 16230 m (dont 0.3% de terre 500 m), et sur 12540 m de liaison, à parcourir 3 fois, soit au total 86310 m, dont 48690 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo* (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

Le nombre de participants est limité à 120 En ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 26 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 26 février (**30ème jour avant la date de l'épreuve**) à 18h.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 (**20%**) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Il sera admis que si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » **adéquate**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 11 février, et, au plus tard, le 23 mars à l'adresse suivante : WATHELET Thomas Rue E. Vandervelde 10 C - 4570 MARCHIN

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, **les concurrents joindront à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité. Donc celles de 2016 (pilotes et copilotes).**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

BE52 0680 7705 50 09 du "Marchin Automobile Club a.s.b.l" **pour le 23 mars à 18h00 !**

(ATTENTION aux délais bancaires) tout paiement enregistré après la date limite sera majoré du droit administratif prévu dans ce cas !, càd supplément de 20% du droit simple à payer lors du contrôle administratif :

Mentions impératives:

- « RS MARCHIN »
- Equipage « nom pilote » (indispensable !) – « nom copilote » "
- Division « X », classe « Y » (indispensable !) « N° de GSM valable » (pour contact)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **135 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.**
- **170 € pour la Division 4 ;**
- **95 € pour la Division Histo-Démo.**

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h05, moyennant le paiement d'une majoration de 20 %, soit 27 € en divisions 1-2-3-PH classic-PH S/R, 34 € en division 4 et 19 € en division Histo-Démo (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

A RETENIR :

Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire (le dépôt d'argent sur un compte est donc, dorénavant, interdit) pour un seul équipage. Autrement dit : un virement par équipage. Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

Toute modification importante des renseignements mentionnés au bulletin d'engagement (nouveau copilote, modifications des renseignements concernant le véhicule) nécessitera le remplacement de celui-ci, par le concurrent, au plus tard lors du contrôle des documents. L'organisateur transcrira les références (dates de réception et de paiement) de l'engagement sur le nouveau document mais conservera l'ancien en annexe au même titre que les documents d'épreuves.

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence de la CSAP Liège et du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

RAPPEL :

Art 9 .1.e. Toute fausse indication (n° de licence, type de licence, etc.) reproduite au bulletin d'engagement constituera une infraction et donnera lieu à l'exclusion du concurrent. Les avantages liés à cet engagement seront perdus.

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 26 mars à 19h00 (Tél : 0499/38.76.45).

La liste sera affichée à 20h00 au Cercle Saint-Hubert Place de Belle-Maison N°1 4570 MARCHIN.

Les numéros, en **Divisions 1, 2, 3 et 4**, seront attribuées de **1 à 200** ; en **Division PH – SR**, de **201 à 250** ; en **Division PH - Classic**, de **251 à 299** ; en **Division Histo-Démo***, à partir de **300**.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue du bois de Goesnes 3, à MARCHIN « Société E.T.P.H »

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de **3 mètres sur 4**, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : **NON***

ATTENTION 1 SEULE CAMMIONETTE D'ASSISTANCE PAR VOITURE !!!

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le **27 mars**, entre 14h15 et 18h30h et le **28 mars**, entre 7h15 et 7h45.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé : Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN. Il sera accessible le 28 mars à partir de 8h00.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **27 mars**, entre **14h05 et 18h05**, et,

pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille le **28 mars**, entre **7h15 et 7h45**.

Elles se dérouleront: au Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN GPS : N 50.481423, E 5.225496

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation » *) seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, **DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 13 du CCCT)

Elles auront lieu le 27 mars, entre 14h15 et 18h15 et

le 28 mars entre 7h15 et 7h45 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises*

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales : **Place de Belle-Maison N°1 - 4570 MARCHIN**

En cas de démontage celui-ci sera effectué au « **Garage Famerée** », Thier Bouffette, 18 à 4570 Marchin.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing :
30' après l'OFFICIALISATION des résultats au Cercle Saint-Hubert, Place de Belle Maison 1, 4570 MARCHIN

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book pour les assistances: **OUI** et **respect obligatoire de celui-ci.**

1 Panonceau "assistance" sera remis aux concurrents et **OBLIGATOIRE** pour accéder au parc d'assistance, **1 seul véhicule d'assistance par équipage étant autorisé dans l'enceinte du parc.**

Un parc **OBLIGATOIRE** pour remorques est situé sur le parking du terrain de Football de Marchin ' voir plan dans le RB ASSISTANCE.

Petite restauration à la salle et sur le parcours.

Hôtels : consulter le syndicat d'initiative de la ville de Huy.

CENTRE DE L'EPREUVE (GPS : N 50.481423, E 5.225496.)

Situation : Salle, Cercle Saint-Hubert, Place de Belle-Maison 1 à 4570 Marchin.

A partir de Huy prendre la direction Modave et prendre le Chemin des Gueuses, à la plaque **Marchin 2.**

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

CHARLIER Thierry,	Lic. N° 413	en date du 02/02/2016	(CSAP Liège)
RENARD Guy	Lic. N° 412	en date du 04/02/2016	(ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
LUX Jean-Michel, Lic. N° 471 en date du 23 janvier 2016

Rallye-Sprint de MARCHIN

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 23 mars 2016

(VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à **WATHELET Thomas Rue E. Vandervelde 10 C - 4570 MARCHIN**

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : CC

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)	
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote Signature du co-pilote

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :
/ « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	ná	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :
/ « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	Ná	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Compagnie d'assurance : Police n° :

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....cc

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH N°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »		

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
Province :	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication
.....

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

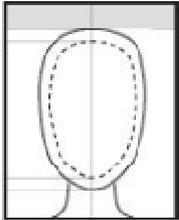
Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		
		Divers :
		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
		Commissaire Technique
		Licence N° :
		Nom/Cachet :
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Rallye-Sprint de MARCHIN

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

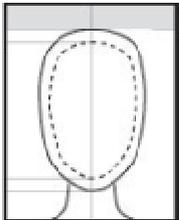
Copies de vos licences « sportives 2016 »**VAS face « ANNEE »****ASAF-VAS-RACB face « PHOTO »****Pilote :**

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

	<u>RECTO</u>
LOGO CSAP	2016
LG 0000 / Type	
DN .../.../.... Sexe	
Nom Prénom	
Ecurie/Club	

Copilote :

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

	<u>RECTO</u>
LOGO CSAP	2016
LG 0000 / Type	
DN .../.../.... Sexe	
Nom Prénom	
Ecurie/Club	

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;
- Licences RACB Sport ou ASN étrangers dans les épreuves OPEN.

Noter le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.